

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-754/SG/IFIN portant règlement provisoire du budget du service local pour l'exercice 1973.

n° 74-754/SG/IFIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 mai 1974

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1974

Date du numéro
25 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget du service local pour l'exercice 1973 sont arrêtées provisoirement comme suit : — recettes recouvrées.....4 159 319 825 — dépenses admises.....3 954 069 750 d'où un excédent de recettes sur les dépenses de.....205 250 075 Art. 2.— Cet excédent de recettes sera versé au Fonds de reserve du service local conformément aux dispositions réglementaires.